

Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2017-01
Conseil Municipal du 19 janvier 2017 à 20h30

L'an **deux mil dix-sept**, le **19** du mois de **janvier**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents: RUM Pascal, MISSILLIER Valérie.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance: Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire: Néant

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°9 "Détermination des conditions de liquidation du SI de Joux-Plane suite à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat", faute d'éléments financiers suffisants.

Accord à l'unanimité

Ordre du jour:

1) Mission de conseil et d'assistance technique, financière et juridique dans la mise en place d'un contrat de Délégation de Service Public pour les remontées mécaniques de la Charniaz et de Chamossière: choix du cabinet

délibération n°D2017_0101

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation:

7 cabinets ont répondu dont les propositions sont résumées dans le tableau ci-après.

2 formules de calcul ont été utilisées pour pondérer le critère "prix":

Formule 1 = $[(\text{prix le plus bas} \times Y) - \text{prix de l'offre}] / [\text{prix le plus bas} \times (Y - 1)] \times 100$

Y = 2,5 (compris entre 1,5 et 4 selon la complexité du projet)

Formule 2 = $(200 \times \text{prix le plus bas}) / (\text{prix le plus bas} + \text{prix de l'offre})$

		Valeur technique 60%	Prix 40%	Note globale avec formule 1	Note globale avec formule 2
1	Cabinet MOLLION Avocats Grenoble	références: Praz-sur-Arly, Pays du Mont-Blanc, Espace Diamant, Morzine-Avoriaz 1 visite du site 1 réunion de travail pour la préparation de la procédure 2 réunions de négociation	11.900 € HT	91	91
2	SDAP Paris	pas de références en DSP "remontées mécaniques" mais pour casino, aménagement campings, valorisation énergétique déchets ménagers Contentieux remise de tous les documents nécessaires sous format numérique	42.500 € HT	0	23
3	SCET Paris	références: Chamrousse (2015) 1 réunion de lancement par tél 1 réunion de restitution de l'état des lieux financier et juridique 1 réunion de présentation des offres par tél 2 réunions de négociation outil EXTRANET pour accès sécurisé aux documents	23.450 € HT	68	80
4	Itinéraires Droit Public Lyon	références: - Itinéraires Droit Public: pas de références en DSP "RM" mais en eau potable, assainissement, OM, petite enfance - Actipublic: Pralognan la Vanoise, Méribel-les Allues, les Contamines 1 réunion de démarrage 1 réunion devant la commission 1 seule réunion de négociation, toutes réunions supplémentaires: 1.000 € HT/réunion	12.550 € HT	83	83

		Valeur technique 60%	Prix 40%	Note globale	Note globale
5	CALIA Conseil Paris	références: - Calia Conseil: Tignes -AARPI: DSP pour transports scolaires, parc de stationnement, complexe golfique 1 journée sur place afin d'établir un diagnostic 3 réunions prévues à Verchaix autres réunions par visioconférence	26.500 € HT	25	43
6	LexCase / KPMG Lyon	références: - Lexcase: Chamonix, Flaine, Chatel, les Deux Alpes, l'Alpe d'Huez - KPMG: Les Houches, Chamonix, 6 déplacements	42.250 € HT	29	74
7	ASADAC Chambéry	références: Morillon, les Gets, Samoëns, la Chapelle d'Abondance, Saint Jean d'Aulps... alerte sur l'organisation des secours 6 déplacements Au-delà: 145 € HT par déplacement	12.150 € HT	99	99,6

La commission, qui s'est réunie lundi, propose de retenir ASADAC qui a bénéficié d'une note technique élevée, le dossier présenté étant très complet et adaptée à la situation particulière de Verchaix.

Accord à l'unanimité

2) Versement à l'Office de Tourisme de Verchaix d'une avance sur la subvention de l'année 2017

délibération n°D2017_0102

Monsieur le Maire indique que la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" a été transférée à la CCMG mais que les subventions continuent d'être versées par les communes aux offices de tourisme. Un ajustement du montant définitif de la subvention sera fait en cours d'année après calcul de l'attribution de compensation reversée par la CCMG aux communes.

Il précise que seuls les offices de tourisme de Morillon, Sixt et Verchaix sont concernés par ce transfert de compétence. Les communes de Samoëns et Taninges-Mieussy ont demandé à déroger au transfert de cette compétence étant en cours de classement en station classée de tourisme.

Versement d'une avance sur la subvention à allouer à l'Office de Tourisme de Verchaix au titre de l'animation et de l'évènementiel pour l'année 2017 d'un montant de 15.000 € afin de faire face aux dépenses courantes du début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif.

Accord à l'unanimité

3) Indemnités de conseil et de budget attribuées à Madame DENNETIERE, receveur municipal, pour l'année 2016

délibération n°D2017_0103

L'indemnité de conseil demandée par Madame DENNETIERE, receveur municipal, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, s'élève à 264,37 €.

Cette indemnité est attribuée pour la fourniture de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable tels que l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la gestion économique pour les actions en faveur de l'aide aux entreprises et la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Verchaix peut demander le concours du Receveur Municipal pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Il rappelle également que le travail de confection de ces documents budgétaires est entièrement réalisé par le service comptabilité de la Commune et propose de ne pas verser d'indemnité de confection du budget à Madame DENNETIERE pour l'année 2016.

Accord à la majorité pour le versement de la totalité de l'indemnité de conseil soit 264,37 € par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE (Nadia NASSIVERA, Bertrand BUCHS et Hélène PERREARD)

Accord à l'unanimité pour le non versement de l'indemnité de budget

4) Adressage des rues: demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

délibération n°D2017_0104

Sabine RIONDEL, en charge du dossier, a rencontré plusieurs prestataires dont les propositions chiffrées sont résumées dans les tableaux ci-après:

→ Etude pour le découpage et la numérotation des voies

	HT
La Poste	3.018,45 € + option "communication aux habitants" = 1.081,55 €
Envergure	3.100 €
CICL	2.925 €

→ Panneaux

	HT
Vachoux	9.469,30 €
Pic Bois	25.460 €

Une commission composée de Sabine RIONDEL, Maëlle COLLINET, Stéphane MULATIER et Chantal BERTHIN est chargée d'étudier ces différentes propositions.

Accord à l'unanimité pour le dépôt d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire avant le 28 février 2017 auprès de Sophie DION.

5) Validation de l'instauration du R Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 1^{er} février 2017

délibération n°D2017_0105

Le projet de délibération présentée lors du Conseil Municipal du 20 octobre 2016 a reçu un avis favorable du Comité Technique du CDG 74 lors de sa séance du 13 décembre 2016

Pour mémoire, le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement (IAT, IEMP, IFTS).

Il concerne les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public de la commune.

Il prendra effet au 1^{er} février 2017.

Il se compose:

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE): part principale liée au poste et à l'expérience professionnelle, versée mensuellement
- d'un complément indemnitaire (CIA): part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versée en juin et en décembre.

Accord à l'unanimité

6) Modification des statuts de la CC des Montagnes du Giffre: transfert de la compétence promotion du tourisme

délibération n°D2017_0106

Monsieur le Maire rappelle que la CCMG a décidé d'engager la procédure de transfert de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme".

Afin d'intégrer cette nouvelle compétence à compter du 1^{er} janvier 2017, les statuts de la CCMG doivent être modifiés.

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Bertrand BUCHS)

7) Modification des statuts du SIVOM Morillon Samoëns Sixt Verchaix: changement de nom

délibération n°D2017_0107

Monsieur le Maire indique que le Conseil Syndical du SIVOM Morillon Samoëns Sixt Verchaix a décidé lors de sa séance du 25 mai 2016 de modifier sa dénomination pour devenir le "Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre".

Accord à la majorité par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bertrand BUCHS)

8) Proposition d'adhésion à l'IRMa, Institut des Risques Majeurs, pour l'année 2017

délibération n°D2017_0108

L'IRMa assiste les collectivités territoriales dans la prévention des risques majeurs naturels ou technologiques et dans leur préparation à la gestion des situations de crise.

Cotisation 2017 = 80 € (collectivités de moins de 2000 habitants)

Cette cotisation donne accès à:

- "Risques Hebdo": actualité hebdomadaire par mail
- "Risque Infos": revue annuelle
- Utilisation de la photothèque et des vidéos
- Dossiers en téléchargement (PCS, PPMS...)
- Accès gratuit aux journées techniques de l'IRMa
- Tarif préférentiel sur les formations
- Accès au forum
- Veille téléphonique

Accord à l'unanimité

9) Détermination des conditions de liquidation du SI de Joux-Plane suite à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat

Point supprimé de l'ordre du jour

10) Questions diverses

Point sur le dossier de la sécurisation de la RD 907 (Joël VAUDEY)

Les 3 tranches de travaux actuellement à l'étude sont:

Tranche ferme (TF): de l'entrée de l'agglomération à Chamot

Tranche conditionnelle 1(TC1): de Chamot à "l'oratoire"

Tranche conditionnelle 2 (TC2): de "l'oratoire" à l'embranchement du Bouchet

Coût total des trois tranches = 1 366.600 € TTC

+ travaux de génie civil et de génie électrique = 100.000 € TTC

- participation du Conseil Départemental sur les travaux de revêtement = 190.500 € TTC

Soit un montant à la charge de la commune = 1 276.100 € TTC

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt d'un million d'euros a été contracté en 2015 pour financer les travaux du virage de la Verne à hauteur de 700.000 € et la sécurisation de la RD 907 à hauteur de 300.000 €.

Il propose, afin de ne pas diminuer la capacité d'autofinancement de la commune, de recourir à l'emprunt, les taux étant encore très bas, pour un montant de 800.000 €.

Il propose également de modifier ainsi les tranches de travaux pour le lancement de l'appel d'offres:

TF+TC1 deviennent TF

TC2 devient TC1

Accord à l'unanimité

A noter: sur les conseils d'Infraroute, TF+TC1+TC2 deviennent TF

Point sur le personnel communal (Daniel MORIO)

Satisfaction dans l'évolution du fonctionnement des agents communaux.

Les entretiens annuels ont eu lieu en fin d'année dernière avec des retours positifs des agents et des personnes qui ont conduit les entretiens.

Amélioration significative du fonctionnement des services techniques.

Stéphane MULATIER: a constaté une grande qualité dans le déneigement le week end dernier

Salage des routes (Maëlle COLLINET)

Est-il possible de ne pas saler les routes du Bouchet et des Hottes Ouest?

Réponse: c'est prévu ainsi, seules les parties en pente sont salées

GEMAPI (Jean-Paul ZOBEL)

5 délégués titulaires (dont 1 représentant de Verchaix) et 5 délégués suppléants au lieu de 11 précédemment

Conteneurs à verre (Maëlle COLLINET)

Est-il possible de supprimer celui près du Potet et celui du lotissement des Hottes?

Réponse: cette demande sera signalée à la CCMG

Bulletin Municipal (Maëlle COLLINET)

Sera livré début de semaine prochaine

Appartement de la Pastorale (Stéphane MULATIER)

Les travaux de réfection du studio sont terminés

Fin de la réunion à 22h55.